

- COMMUNE DE BOFFRES -

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 21 mai 2024 à 19h30 en session ordinaire

Convoqués : 15 élus + 1 agent

Présents : Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise De JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Aurélien PATRICE-MARTIN, Jean RIAILLON, Julie SERRE

Absent(s) : Pierre-Jean VEY

Secrétariat de mairie : Amandine VOLLE

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

• ORDRE DU JOUR :

- Intervention pour l'EHPAD grand pré Alboussière => Reporté

- DELEGATIONS / DECISIONS DU MAIRE

- DELIBERATIONS :

1- *Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2024*

2- *Convention entre l'ANCT et la commune : accompagnement au numérique*

3- *Acquisition par EPORA des biens Hilaire pour la commune : approbation du prix et de la durée de portage de 4 ans à la date d'acquisition des biens.*

4- *Acquisition de la parcelle AE 29 par la commune aux consorts Hilaire pour une surface de 354 m² à 10 €/m² soit 3 540 €.*

5- *Subventions aux associations pour 2024*

6- *Location de l'appartement Rue Vincent d'Indy au 1^{er} juin 2024*

- Questions diverses

- Date du prochain conseil municipal

• CR : Délégations et Décisions du maire :

- Délégation 03-2024 location cave/atelier aux érables à Mr CAMBA Ludovic pour 100 € par mois au 15/05/2024, 1 mois de caution

• CR : APPROBATIONS, DELIBERATIONS & DECISIONS :

Points abordés et commentaires	Décisions
1- Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2024	Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 09/04/2024, par 14 voix pour 0 contre 0 abstention (seuls les élus présents lors du conseil suscités sont autorisés à délibérer, soit 15/15 votant au conseil du 9/04/2024) Délibération n°25-2024, annexe 1 du Procès-Verbal du conseil, disponible sur site internet https://www.boffres.fr/

- COMMUNE DE BOFFRES -

<p>2- Convention entre l'ANCT et la commune : accompagnement au numérique</p> <p>Une convention avec l'ANCT permet l'accompagnement numérique au profit de la collectivité ; identifier les besoins, les solutions et les ressources adaptées L'accompagnement est gratuit pour une mission de 3 mois</p> <p><i>Remarques : Monsieur Pierre Bérout est désigné pour piloter cet accompagnement</i></p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - AUTORISE M. Le Maire à signer la convention avec l'ANCT, par 14 voix pour 0 contre 0 abstention</p> <p>Délibération n°26-2024 en annexe 2 du PV</p>
<p>3- Acquisition par EPORA des biens Hilaire pour la commune</p> <p>La commune et la CCRC ont signé une convention avec EPORA (délibération 02-2024 du 30/01/2024) La commune a l'opportunité d'acquérir un bien immobilier cadastré sur les parcelles n° AE 64 et 65 et des parcelles cadastrées AE 313-315 et AE 25, (superficie totale de 4 360 m²), au prix proposé de 278 230 € EPORA assure le portage financier pour le recéder à la commune dans 4 ans M Le Maire propose d'autoriser EPORA à réaliser cette acquisition pour le compte de la commune.</p> <p><i>Remarques : Suite aux questions du CM, Monsieur le Maire précise que le prix actuel sera le même au moment du rachat à EPORA, qui peut se faire dans 2 ans et au maximum avant 4 ans. L'autorisation des travaux s'entend qu'après rachat effectué</i></p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - APPROUVE la proposition de M Le Maire, - MANDATE EPORA pour procéder à l'acquisition des parcelles n°25 – 64 – 65 – 313 – 315 de la section AE, d'une superficie de 4 360 m², situé au village à Boffres et appartenant à la succession de M HILAIRE Christophe, au prix de 278 230 € ; - POSITIONNE la commune en organisme prioritaire de sortie d'opération ; - AUTORISE M. Le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette acquisition, et à accomplir toutes les démarches nécessaires ; par 14 voix pour 0 contre 0 abstention</p> <p>Délibération n°27-2024 en annexe 3 du PV</p>
<p>4- Acquisition de la parcelle AE 29 par la commune aux consorts Hilaire</p> <p>la parcelle AE 29 est comprise dans la succession HILAIRE. La commune souhaite acquérir ce terrain qui contient le réservoir de la source communale. Le prix d'acquisition pour 354 m² est de 3 540 €, soit 10 €/m² Démarche conforme à l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) Vu l'inscription au budget 2024 du montant nécessaire à l'acquisition</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - AUTORISE M. Le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix maximum de 3 540 € par 14 voix pour 0 contre 0 abstention</p> <p>Délibération n°28-2024 en annexe 4 du PV</p>

<p><u>Remarques :</u> Suite aux questions du CM,, Monsieur le Maire précise que le prix ne comprend pas les frais de notaire, qu'il n'y aura pas de frais de géomètre car pas d'intervention nécessaire et que la réflexion sur les éventuelles destinations de ce terrain se fera dans un second temps</p>	
<p>5- Subventions aux associations</p> <p>Après dépôt des dossiers, sur la base des critères d'attribution définis, la commission interne propose les montants d'attribution suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCA : 130 € - Amicale du Grand Pré : 80 € - Anciens combattants : 100 € - Comité des fêtes : 115 € - C si bon : 185 € - Club rencontre et amitié : 130€ - La Beau Frêne : 115 € - L'Envolée : 145 € - Les amis de la résidence Beauregard : 80 € - Les copains d'abord : 210 € - Les Matous du plateau : 100 € - Les Pangolins : 145 € - Les riverains du Pialou : 115 € - Le sou des écoles : 145 € <p><u>Montant total : 1795 €</u></p> <p><u>Remarques :</u> Les élus rappellent le soutien communal aux associations avec la mise à disposition gratuite de mobilier, des sources d'énergie et d'occupation des locaux ou espaces publics</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCORDE aux associations les montants proposés - PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2024 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires <p>par 13 voix pour 0 contre 1 abstention</p> <p>Délibération n°29-2024 en annexe 5 du PV</p>
<p>6- Location de l'appartement Rue Vincent d'Indy au 1e juin 2024</p> <p>L'appartement rue Vincent d'Indy est libre à la location depuis le 1^{er} mai 2024. Après publicité de l'offre, le dossier de M Thomas BRUNOL et Mme Lucie VAILLER est proposé</p> <p><u>Remarques :</u> Le bail est signé pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCEPTÉ la proposition de M Le Maire et l'autorise à signer le bail a date d'effet au 1^{er} juin 2024 ; - CONFIRME le montant du loyer mensuel à 425.46 € et à 7 € pour les ordures ménagères soit 432.46 € mensuel ; - FIXE la caution à 432.46 € <p>par 14 voix pour 0 contre 0 abstention</p> <p>Délibération n°30-2024 en annexe 5 du PV</p>

• **CR Questions diverses :**

❖ **Organisation des élections Européennes du 9 juin 2024**

Le tableau de tenue du bureau de vote est consolidé en séance. Il apparait un besoin d'adapter le nombre de supports légaux, en regard des 37 listes déclarées, et suivant la réglementation

❖ **Modification des fréquences de sonnerie des cloches de l'église du village**

À l'initiative de Madame Françoise De Joussineau, il est proposé que soient complétés les horaires des cloches du village par un tintement rythmant toutes les heures de la journée de 7H à 19H. Avant délibération et mise en œuvre, une consultation publique sera organisée (affichage, mailing, site internet, réseau, urne mairie). Pas de diffusion postale prévue. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a fait une demande de devis pour connaître le montant qu'une telle modification demanderait.

❖ **Rencontre « village de caractère »**

Rencontre avec Mme Myriam VAUTHIER du CAUE le 6 mai 2024. Elle a permis de préciser les ressources et projets communaux. Prochaine réunion d'avancement en juillet

❖ **Rencontre « Village d'Avenir »**

Lors de la visite de Frédéric MAGRANER, chef de projet village d'avenir de la DDT 07, le 29 avril dernier, les 3 communes lauréates de la CCRC (« Grappe » Alboussière, Boffres, Champis) lui ont présenté leurs projets. Avec la participation du sous-préfet, une réflexion est initiée pour la détermination d'un projet collectif autour du tourisme, du patrimoine, des services et de la culture

❖ **Point CCRC (faits saillants)**

- Sortie de Guilherand-Granges du service mutualisé informatique communautaire : un nouveau service DSI CCRC est en cours de définition. Les communes non déjà adhérentes évalueront l'intérêt d'une future adhésion à la nouvelle structure.
- CRTE (Contrats pour la Réussite de la Transition Ecologique) : le Sous-Préfet souhaite organiser une revue des projets inscrits au CRTE. Boffres a transmis sa mise à jour
- PLUIH : Suivant les contraintes du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), la répartition des logements par armature est validée. Boffres en zone village bénéficie de 26 logements / 12 ans. Une proposition intercommunale va être présentée aux services de l'Etat, incluant les propositions les zonages UA, les OAP et les projets de STECAL

❖ **Animations communales**

- Ardéchoise 2024 : passage à Boffres le 12 juin. Besoin de bénévoles le 8 juin pour installation. La municipalité offre le ravitaillement
- Celt'in Boffres 15/06/2024, avancement : 62 bénévoles, et organisation de la logistique en cours
- Marché des potiers 04/08/2024 : 27 potiers inscrits
- Bilan de la journée du 18 mai :
 - Concours de boules et Bal des jeunes du 18 mai, bilan : 56 doublettes et presque 500 participants au bal,
 - Marché mensuel : matinée pluvieuse. Nous sommes solidaires des organisateurs courageux

❖ **Visite de la commune par l'Office de Tourisme CCRC**

Françoise De Joussineau a rdv le 17 juin avec la correspondante OT pour la définition / organisation des visites du patrimoine et pour un point sur les objectifs « Village de caractère » (circuits culturels et loisirs, signalétiques patrimoine, tourisme et économiques)
Antony Arndt, adjoint en charge, et les suppléants proposeront les avancements réguliers en phase avec les attendus du cahier des charges « Village de Caractères-Village d'Avenir »

❖ **Salle des fêtes : nettoyage de la salle par les associations.**

Suivant le règlement en vigueur, les particuliers louant la salle des fêtes déposent une caution « ménage » en mairie. Ce n'est pas forcément le cas des associations locales.

Depuis quelques temps nous constatons qu'après réservation par des associations, le ménage a été quelquefois négligé. L'équipe municipale réfléchit à mieux encadrer les restitutions. Une nouvelle organisation sera proposée.

En attendant, nous comptons sur tous pour respecter les lieux, le travail des agents municipaux et rendre la salle telle qu'elle a été trouvée en informant si nécessaire les manquements observés

❖ **Espace vert de la bibliothèque : abricotier**

Depuis de nombreuses années un abricotier surplombait le mur de la médiathèque, mais avec les derniers coups de vent de cet hiver le tronc, déjà abimé, a cédé. Par sécurité, nous avons dû l'enlever.

❖ **Autres**

- Une Réunion d'information intitulée « Envie d'en savoir plus sur le métier d'assistante maternelle ? » est organisée par les services CCRC le 31/05/2024, de 14 à 16h en mairie
- La Rencontre du Comité de quartier EST se déroulera le 25/05/2024

● **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Rendez-vous pour le prochain conseil le **25/06/2024**, salle du conseil en mairie, **19h30**, ouvert au public

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Vu pour être affiché le 24/05/2024, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGCT.

Le Maire, Hubert JUGE



Le secrétaire de séance, Jean RIAILLON

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.